



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 25.089

78170 DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRETE D'ALIGNEMENT

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,
Vu le Code de l'urbanisme,

**OBJET : ARRETE DE VOIRIE
PORTANT ALIGNEMENT**

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

AVENUE GABRIEL

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8,
R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté municipal n° 2024.65 du 30 septembre 2024, portant délégation de fonctions à
Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller municipal,

Vu la conformation des lieux,

Vu la demande présentée en date du 6 juin 2025 par laquelle le cabinet Techniques Topo
Géomètres Experts sis au 7 rue Jean Mermoz 78000 VERSAILLES, demande l'alignement
de la propriété sise avenue Gabriel et cadastrée AI n° 642 à LA CELLE SAINT-CLOUD,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Alignement

L'alignement de la voie avenue Gabriel au droit de la propriété est défini par la ligne matérialisant la limite de fait du domaine public, précisée sur le croquis annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de La Celle Saint-Cloud.

ARTICLE 6 : Recours

Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

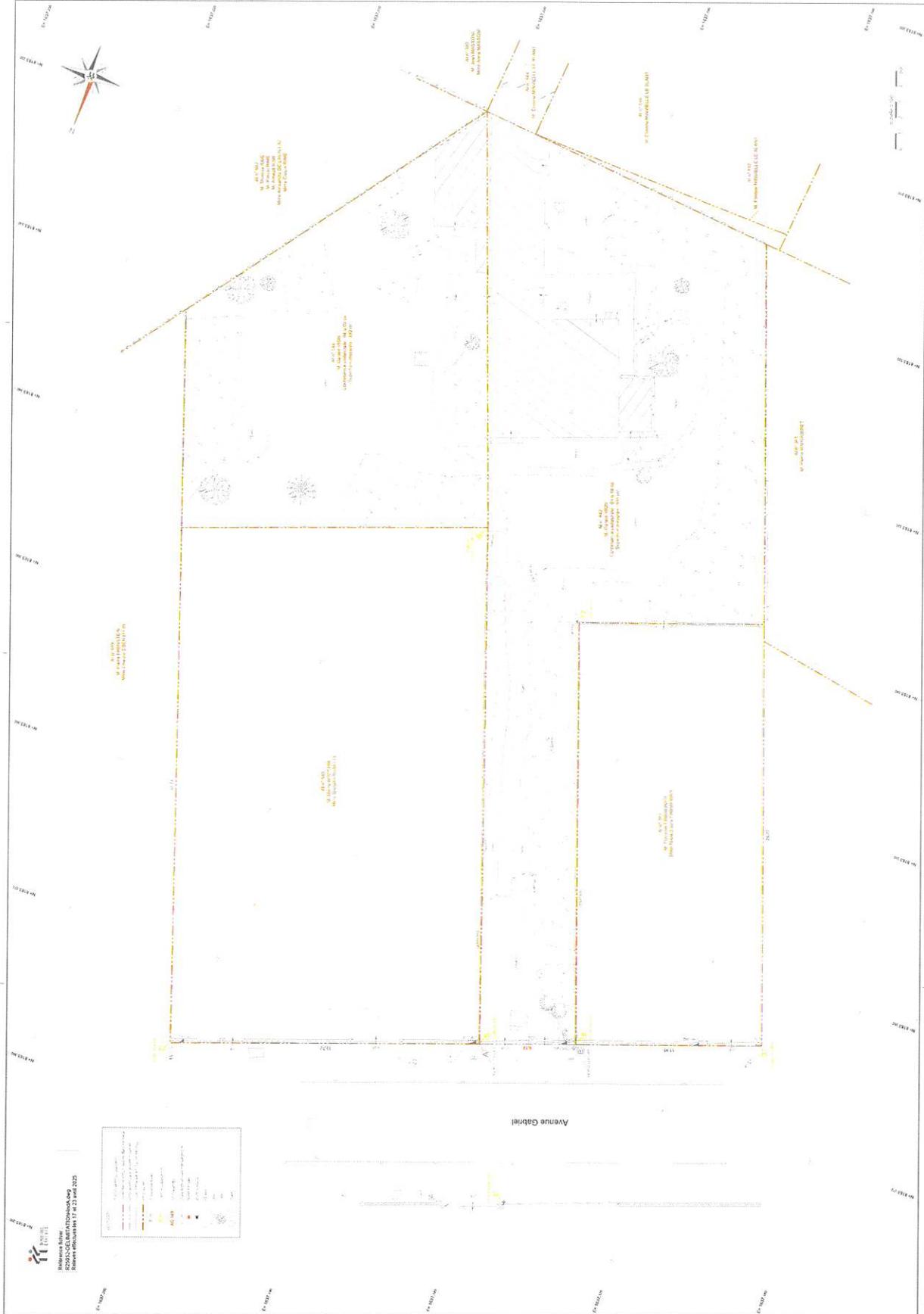
ARTICLE 7 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police
Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 16 JUIN 2025

Pour le Maire,



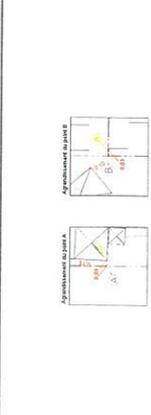
Laurent BOUMENDIL
Conseiller municipal




Département des Yvelines (78)
 Commune de LACELLE-SAINT-CLOUD
 numéro 842
 45, avenue Gabriel
 Propriété de M. Gérard VIGNON
 Projet d'alignement
 Echelle d'édiction : 1/100ème
 Echelle de précision : 1/200ème
 N° de plan : 2024-001

Plan de Délimitation
 Le plan de délimitation est un document qui définit les limites exactes d'une parcelle cadastrale. Il est établi à partir de données précises et sert de référence pour toutes les opérations de construction ou de vente.

Parcelle n°	Surface (m²)	Propriétaire	Statut
123	150	M. Gérard VIGNON	Propriété
456	200	M. Gérard VIGNON	Propriété
789	100	M. Gérard VIGNON	Propriété



Observations et notes
 Le plan de délimitation est établi en vertu de l'article 1717 du Code de Commerce. Il est opposable aux tiers à compter de sa publication au plan cadastral.

Informations complémentaires
 Le plan de délimitation est disponible en format numérique et imprimé. Il est possible de commander une copie papier de ce plan.

Coordonnées de contact
 Service des Impôts des Particuliers
 45, avenue Gabriel
 LACELLE-SAINT-CLOUD (78)